

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 32/2025

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **25 du mois de avril**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel, TOUAT Jean-Claude à BOUSSARIE Myriam.

ABSENTS : CHEMIN Alexandra GARDILLOU Sophie, LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

**OBJET : DON DE LA FAMILLE DALLEM + TRAVAUX GEOMETRE POUR MAITIEN
ACCES AU PUIT DE LA MALADRERIE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du travail de bornage organisé par la SAS Delimit représentée par Monsieur Laurent Dumartin Géomètre expert, il a eu l'occasion de rencontrer les conjoints Dallem.

L'exercice du jour consistait à définir avec la rigueur et précision nécessaire de ce que sera à l'avenir suite à l'aliénation du chemin rural la limite entre la propriété Dallem et la propriété Nurel représentée par M Éric Nurel.

Le but pour la commune consistait à déterminer aussi à partir de la limite convenue quel était réellement le propriétaire d'un puits ancestral jouxtant la partie non aliénée du dit chemin rural.

Fort de constater voire de confirmer que le puits était bien implanté sur la propriété Dallem.

Il a été donc fait conformément à une proposition ancienne que le puits puisse venir rejoindre la propriété privée de la commune, sachant que la famille Dallem le propose en don en faveur de Milhac de Nontron.

Entendu qu'un travail de bornage complémentaire soit fait pour intégrer officiellement le terrain adossé au puits et jouxtant le tracé du chemin rural. Dépense à la charge de la commune, comme le seront les frais d'acte notarial.

Des travaux pourront être alors envisagés pour une valorisation de ce point naturel d'eau pouvant servir à l'arrosage ou tout autre besoin d'eau non potable de la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Suite à l'exposé Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter le don de la famille Dallem, ainsi que d'engager les dépenses afférentes à l'acquisition de la parcelle créée avec en contenance le puits de la Maladrerie pour que celui-ci soit rattaché au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*